



ÉDITO du président

Si, au regard de l'actualité du moment, le changement de nom du SICTOM de Pontaumur-Pontgibaud devenu SYDEM Dômes et Combrailles peut paraître anodin, il ne l'est pas pour autant si l'on considère les motivations qui ont conduit à cette décision.

Au-delà du constat que certaines composantes du territoire du Syndicat ne se reconnaissaient pas, et à juste titre, dans la dénomination de « Pontaumur-Pontgibaud », il s'agit de traduire nominativement et visuellement les défis et les transformations qu'a connu et que va connaître le service public des déchets.

Toutes les actions menées depuis 2008, que ce soit la remunicipalisation des activités du Syndicat gérées précédemment par un groupe privé, la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour une facturation juste et équitable entre les habitants du territoire, la mise en œuvre d'actions innovantes de prévention des déchets, toutes ont été motivées pour assurer la qualité, l'efficacité et la maîtrise des coûts du service public.

Plus encore aujourd'hui, vos élus recherchent et réfléchissent à la mise en œuvre de mesures se voulant efficaces pour réduire la production des déchets ménagers, car le déchet qui ne coûte rien est celui qui n'est pas produit.

Après la simplification du geste de tri, le SYDEM souhaite, en lien avec les maires des 33 communes adhérentes, déployer des composteurs de quartier afin de détourner les biodéchets de la poubelle grise et de les valoriser en compost. En effet, les biodéchets représentent 20 % du poids de la poubelle grise, leur tri permettrait d'éviter des dépenses inutiles.

A l'heure où le coût des énergies explose, où les incertitudes pesant sur notre avenir vont croissantes, il est plus que nécessaire de prendre conscience de notre responsabilité collective pour s'assurer tous les moyens dont nous disposons pour veiller à préserver notre pouvoir d'achat. C'est ce que vos élus essaient à leur petit niveau d'initier mais qui ne peut réussir qu'avec l'implication de chacune et chacun d'entre nous.

Plus que jamais, restons mobilisés car « nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

Antoine de Saint-Exupéry.

Laurent BATTUT

Président du SYDEM Dômes et Combrailles

Président du VALTOM

1^{er} Adjoint au Maire de Villossanges

SOMMAIRE

- POURQUOI LE COÛT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT AUGMENTE ? 2
- NOS DÉCHETS EN CHIFFRES 3
- LE TRI, UN GESTE CITOYEN ! 4 & 5
- GÉRER AUTREMENT SES DÉCHETS DE CUISINE ET DÉCHETS DE JARDIN 6 & 7
- LES ACTUS EN BREF 8

POURQUOI le coût de la collecte et du traitement augmente ?

Plus de taxes, plus de déchets et une augmentation des dépenses d'exploitation...

PLUS DE TAXES !

Le SYDEM Dômes et Combrailles, bien qu'étant un établissement public, est assujéti à la Taxe Générale des Activités Polluantes appliquée sur chaque tonne de déchets incinérée à Vernéa ou enfouie. En 2019, le Gouvernement a décidé d'appliquer une augmentation de **400 %** sur les tonnes de déchets incinérés et de **209 %** pour les tonnes enfouies !

De même, le taux de TVA applicable sur la gestion des déchets est passé de 5.5 % à 10 % sur la quasi-totalité des activités du SYDEM, soit plus de 81 % d'augmentation !

HAUSSE de la production de déchets pendant la pandémie

En 2021, nous avons recensé 1 100 tonnes de plus de matières déposées en déchèterie, soit 60 kg en plus par habitant en un an. Il devient donc urgent de changer nos modes de consommation !

COÛTS DE GESTION en augmentation

La hausse constante des coûts des matières premières et du carburant des camions de collecte, comme pour toutes les entreprises, a augmenté les coûts de gestion du syndicat (achat de bacs, achat de colonnes de tri...). L'inflation impacte aussi le service public et pénalise ses comptes.

QUI CONTRIBUE ?



Après une période de stabilité de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) depuis 2017, les élus du SYDEM ont voté une augmentation d'environ 7% de la redevance pour l'année 2022 afin de rétablir temporairement un équilibre budgétaire. Ceci dans le seul but de compenser les évolutions du coût du service (TGAP, hausse des matières premières, inflation, etc.).

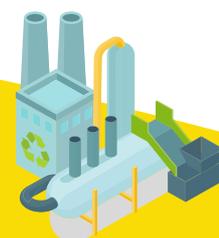
Que finance la REOM ?



La **collecte** des déchets des ordures ménagères, du verre, des emballages et papiers

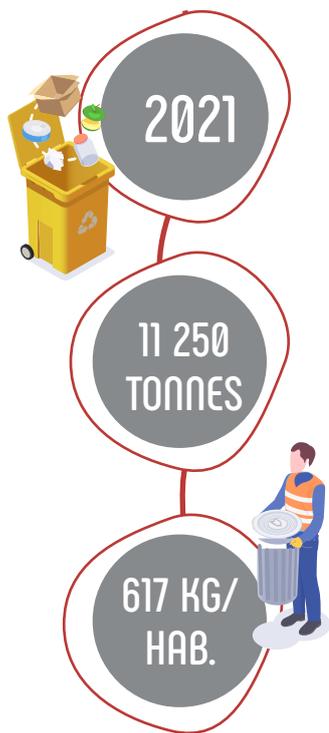


La **gestion** des 4 déchèteries et les plateformes de broyage

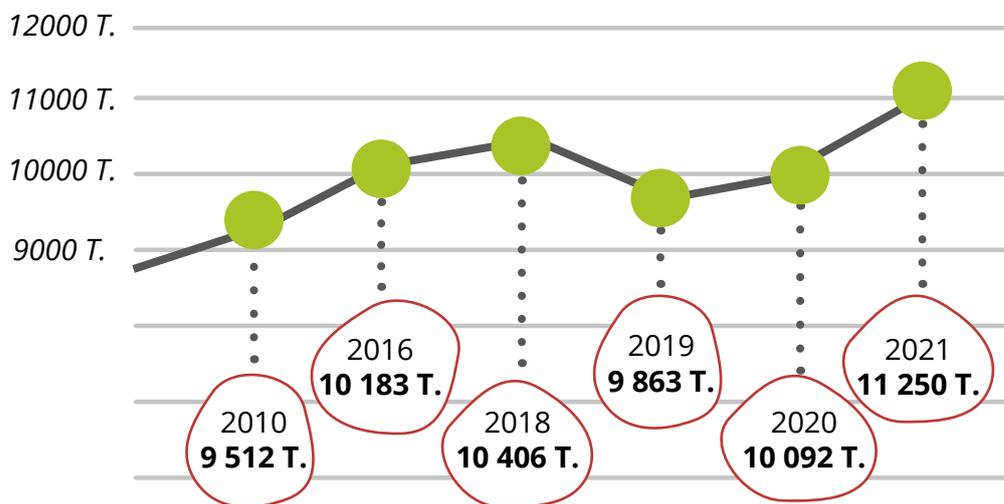


Le **transport** et le **traitement** des déchets

NOS DÉCHETS en chiffres



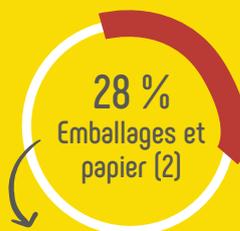
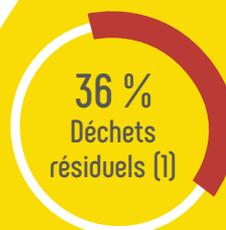
Quelle est l'évolution de la production globale de déchets des ménages sur notre territoire ?



De quoi est composée notre production de déchets ?

- 1- **ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉSIDUELLES (OMR)** - (bac à couvercle vert) : 4 053 tonnes, soit 222 kg/hab
- 2- **EMBALLAGES ET PAPIERS** (bacs à couvercle jaune ou colonnes de tri) : 827 tonnes, soit 45 kg/hab
- 3- **VERRE** 739 tonnes, soit 40 kg/hab
- 4- **DÉCHÈTERIES** 5 550 tonnes, soit 304 kg/hab
- 5- **TEXTILES** 84 tonnes, soit 5 kg/hab

ZOOM SUR LES OMR



Devraient être dans les colonnes et bacs à couvercle jaune



Devraient être valorisés (ex : Compost)



Devraient être triés en colonnes ou en déchèteries

1- tous les déchets qui ne peuvent pas être triés et que l'on ne peut donc mettre nulle part ailleurs ! Exemples : stylos, couches, lingettes, masques Covid, vaisselle cassée, etc...

2- tous les emballages, quels que soient leurs matériaux de composition (sauf verre) et le papier

3- fruits et légumes, viande, pain, restes de repas, fleurs fanées, déchets verts de jardin...

4- verre, textile, carton, appareils électriques, etc... tous types de déchets pouvant être triés séparément (soit dans des colonnes, soit en déchèteries)

LE TRI, un geste citoyen !



QUELS RESULTATS pour le tri ?

EMBALLAGES ET PAPIERS



Depuis le 1^{er} mai 2021, vous pouvez mettre 100% des emballages dans les colonnes de tri ou bacs à couvercle jaune, entre autres les nouveaux tels que films plastiques, barquettes polystyrènes, capsules aluminium, etc...

Objectif : simplifier le geste du tri des citoyens pour que trier devienne plus facile !

Le SYDEM a ajouté en moins d'un an près de 70 colonnes de tri sur le territoire pour améliorer la proximité et faciliter le geste de tri.

1^{er} semestre
2021

2^{ème} semestre
2021



On constate une augmentation des tonnages, ce qui atteste que **la plupart d'entre vous a adopté les nouvelles consignes** et met plus d'emballages au tri.

RAPPEL

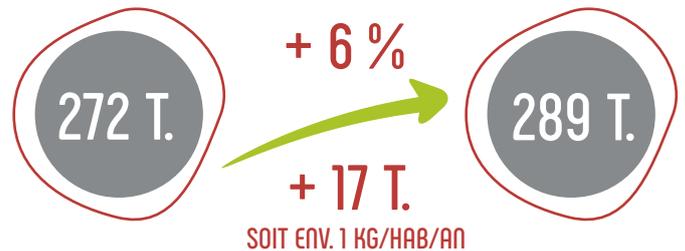
i Dans les colonnes et bacs jaunes, les emballages et papier doivent être déposés en vrac et surtout, ne pas être emboîtés les uns dans les autres.

VERRE



1^{er} semestre
2021

2^{ème} semestre
2021



40 nouvelles colonnes installées depuis fin 2021 permettent à de nouveaux foyers d'avoir une possibilité de tri à proximité.

RAPPEL

i Attention, on retrouve encore **trop de verre** dans les colonnes de tri emballages, bacs jaunes et bacs à ordures ménagères

Pour trouver les colonnes de tri les plus proches de chez vous, rdv sur : www.sydem-domescombrailles.fr/le-tri/ou-trier/

Nouvelles colonnes à Ceyssat



LE POINT NOIR : le refus de tri

En revanche, nous constatons toujours un **taux de refus de tri** encore trop élevé, **aux alentours de 20 %, ce qui représente presque 1 camion sur 4** qui ne devrait pas aller au centre de tri.



Conséquences

DES DÉPENSES INUTILES QUI COÛTENT CHER EN TRAITEMENT

1,5 à 2 millions d'euros par an pour le Puy-de-Dôme, soit 2 € par habitant.



DES RISQUES POUR LE PERSONNEL DU CENTRE DE TRI

En effet, nous trouvons encore régulièrement des masques COVID, des seringues, mais surtout du verre (qui pèse lourd dans la balance !), du textile ou des chaussures, des sacs à ordures ménagères.

Nous invitons tous les usagers à faire preuve de vigilance.

COMMENT AGIR en tant que citoyen ?

Il est urgent que chacun agisse en faveur du tri et d'une réduction du volume de ses déchets ! Le SYDEM met en place des actions en ce sens mais vous pouvez aussi agir !



1

Je ne jette plus mes déchets organiques : je les rends directement à la terre en compostant et utilisant mes déchets verts sur place, au jardin



2

Je réduis mes achats : favoriser le réemploi, la réparation et les produits de seconde main



3

Je modifie ma façon d'acheter : privilégier le vrac, limiter les produits suremballés, stop aux produits jetables, n'acheter que lorsqu'on a besoin



4

Lorsque je suis obligé de jeter, je respecte les consignes de tri : chaque chose à sa place...

- 4 déchèteries
- 180 colonnes emballages/papier
- 100 colonnes verre
- 25 conteneurs textile
- 3 plateformes de broyage de branches
- 4 collectes d'amiante par an

GÉRER autrement ses déchets de cuisine et de jardin

LE TRI DES BIODÉCHETS bientôt obligatoire

La loi AGEC du 10/02/2020 rend le tri des biodéchets (déchets biodégradables de jardin, déchets alimentaires ou de cuisine) obligatoire pour tous dès le 1^{er} janvier 2024. Car ceux-ci représentent 22 % de notre poubelle ordures ménagères.



Pour les déchets alimentaires ou de cuisine

Si vous êtes intéressés par la mise en place d'un composteur partagé dans votre quartier, prenez contact avec le SYDEM !

Si vous souhaitez composter chez vous, **vous avez la possibilité de réserver gratuitement un composteur individuel contre une formation d'une heure.**

 Réservation sur le site internet www.sydem-domescombrailles.fr

D'autres possibilités existent :

- fabriquer soi-même son composteur,
- composter en tas,
- adopter des poules !
- installer un lombricomposteur.



Pour les déchets de jardin

Ne les jetez plus ! Les déchets verts (comme les déchets alimentaires ou de cuisine d'ailleurs) sont de véritables ressources pour vos jardins !

De nombreuses pratiques méritent d'être connues et vous évitent les déplacements en déchèterie : le **mulching** pour la tonte, le **paillage** de vos plantations, le **compostage**, le **broyage** de vos tailles.

10 fiches conseils sont à télécharger sur notre site internet.

Le SYDEM propose aux particuliers une subvention pour l'achat de broyeur individuel, jusqu'à 150 € d'aide (voir 300 € en cas d'achat mutualisé) !

Plus d'infos sur :

 www.sydem-domescombrailles.fr
rubrique Prévention

INSTALLATION de composteurs de quartier

Le SYDEM Dômes et Combrailles a pour objectif de développer les pratiques de compostage. Afin d'offrir à tous les habitants de son territoire (33 communes) la possibilité de trier ses biodéchets, le SYDEM met en place des composteurs collectifs dits « composteur de quartier ».

Situés sur la voie publique, ils permettent à plusieurs foyers de composter leurs déchets organiques dans un même composteur.



Saint-Bonnet-Près-Orcival



Saint-Ours-Les-Roches

Les bienfaits du compostage

- **Des projets vertueux** où les déchets deviennent ressources avec la production de compost utile pour les jardins et les plantes des habitants et de la commune
- **Des projets collectifs** visant la création de liens entre les habitants. Pour chaque projet, nous recherchons des habitants bénévoles pour être référents de site et ainsi contribuer au bon fonctionnement du projet.

D'autres projets sont en cours sur les communes de Pontgibaud, Villossanges, Pontaurmur, les Ancizes, Cisternes-la-Forêt.

OUVERTURE d'une plateforme de broyage de branches à Nébouzat



Plateforme Nébouzat

Le SYDEM Dômes et Combrailles a ouvert, depuis le 4 juin dernier, une plateforme de broyage de branches sur la commune de Nébouzat. En effet, le SYDEM a la volonté de mailler le territoire à travers 5 plateformes de broyage de branches : plateformes opérationnelles sur St-Ours et Pontaumur, à aménager sur les Ancizes (2023), et à créer sur Giat (2024).

OÙ ?

A l'angle de la rue du Stade et de la rue de Pradat à Nébouzat (vers le stade de foot).

QUAND ?

Horaires d'ouverture : Samedi de 9h00 à 12h00

POUR QUOI ?

Pour déposer vos branches et branchages uniquement (diamètre 15cm max), en vue de leur valorisation en broyat.

POUR QUI ?

Pour les particuliers et les services municipaux, sur présentation de la carte de déchèterie (demande de carte directement en ligne sur www.sydem-domescombrailles.fr).

i

Tontes, racines, troncs d'arbre, ronces, branches trop fines et brindilles interdits.

i

Les professionnels ne sont pas acceptés.

Le terrain a été mis à disposition gracieusement par la ville de Nébouzat. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 70% par la région Auvergne Rhône-Alpes.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

DÉVELOPPEMENT du tri des déchets verts en cimetières

Le SYDEM Dômes et Combrailles met en place le tri des déchets à la sortie des cimetières du territoire. En effet, jeter de la terre et des déchets verts dans la poubelle grise est aberrant !

Ainsi, vous pouvez déjà faire ce tri sur 12 communes du territoire : Bromont-Lamothe, Cisternes-la-Forêt, Fernoël, Giat, La Goutelle, Miremont, Montel-de-Gelat, Pulvérières, Saint-Bonnet-Près-Orcival, St-Pierre-le-Chastel, Villossanges et Voingt.

Toutes les autres communes bénéficieront de ce même service dans les prochains mois.

Comment ça marche ?

Un bac spécifique permet d'isoler terre et déchets verts qui seront ensuite mis en maturation afin d'obtenir un terreau, que les employés municipaux pourront ensuite utiliser lors de leurs plantations sur les espaces verts de la commune. Un bel exemple de circularité pour éviter la production de déchets !

Miremont



Bromont-Lamothe



Saint-Pierre-le-Chastel

LES ACTUS en bref



UN NOUVEAU NOM pour le Syndicat

De nombreux changements sont intervenus dans la vie du syndicat depuis sa création : passage d'un syndicat inter-communal à un syndicat mixte, délégation de la compétence traitement au VALTOM, élargissement à 33 communes.

C'est pourquoi le Comité Syndical, sous l'impulsion de son Président M. BATTUT, a voté pour changer les statuts du Syndicat et définir un nouveau nom pour ce dernier : **SYDEM Dômes et Combrailles** (Syndicat Mixte de Collecte des **D**échets **M**énagers et assimilés).



QUE FAIRE des déchets d'amiante ?



Suite aux épisodes de grêle, vous êtes nombreux à avoir des déchets amiantés.

La gestion des déchets d'amiante est strictement réglementée. Le dépôt de fibrociment est strictement interdit en déchèteries (des sanctions financières sont appliquées en cas de dépôts illicites). Or, nous en retrouvons régulièrement dans nos bennes à gravats (coût pour la dépollution obligatoire de la benne : 4 500 € HT) ou sur la voie publique.

Quelles solutions ?

- Quantités importantes (> 100kg)
Contacter l'ISDND de St-Sauves (09 67 35 75 77) ou la plateforme de Déchets Industriels Spéciaux Praxy Centre à Gerzat : 04 73 55 60 00
- Quantités faibles (< 100kg)
Le SYDEM organise 4 collectes par an à St-Ours-les-Roches pour les particuliers.
Sur rdv au 04 73 73 16 83.

DE NOUVELLES FILIÈRES de tri en déchèterie

La collecte des huiles alimentaires usagées (huiles de friture notamment), déjà en place dans les déchèteries de St-Ours et des Ancizes, est désormais également disponible à la déchèterie de Pontaurmur (réservé aux particuliers).

De **nouvelles filières de valorisation** vont être progressivement mises en place courant 2023 dans les déchèteries pour les :



Articles de bricolage et de jardin



Jeux et jouets



Sports et loisirs



www.sydem-domescombrailles.fr
Suivez-nous sur Facebook !

SYDEM DÔMES ET COMBRAILLES
37 Route de Pulvérières – Le Vauriat
63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES
04 73 73 16 83
accueil@sydem63.fr